

Le directeur général

Direction santé publique et environnementale

Affaire suivie par : ARS PACA/DSPE/VSS
Courriel : ars-paca-vss@ars.sante.fr

Téléphone : 04 13 55 80 00
Télécopie : 04 13 55 83 44

Réf : DSPE-0516-3284-D

Date : 09 mai 2016

Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika

PJ : 2

- Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et de zika
- Fiche de signalement et de renseignements cliniques

A l'attention des médecins
de la région Paca

Chère Consœur, cher Confrère,

Le moustique *Aedes albopictus* est implanté et actif dans tous les départements de la région Paca à l'exception des Hautes-Alpes. A ce titre, une surveillance renforcée des cas de dengue, chikungunya et zika est mise en place pendant la période d'activité du moustique du 1^{er} mai au 30 novembre. Cette surveillance a pour objectif de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces virus.

Vous trouverez à la page suivante les principales informations sur cette surveillance (modalités de signalement et de diagnostic biologique du chikungunya et de la dengue).

Il vous est demandé devant tout **cas suspect importé** de dengue, de chikungunya ou de zika (voir la définition dans la fiche de signalement) :

- de procéder sans délai à son signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS à l'aide de la fiche de signalement et de renseignements cliniques dûment complétée, sans attendre de confirmation biologique (mail : ars-paca-vss@ars.sante.fr, fax : 04 13 55 83 44, tél. : 04 13 55 8000).
- de prescrire les analyses biologiques en tenant compte de la date de début des signes du patient (voir les modalités de diagnostic biologique). Il est recommandé de rechercher simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale). La prescription doit être accompagnée de la fiche de signalement et de renseignements cliniques.

Pour une **femme enceinte asymptomatique de retour d'une zone de circulation du virus du zika**, il est recommandé de réaliser une sérologie entre 30 et 40 jours après son retour en raison des conséquences potentielles d'une infection à virus zika sur le fœtus. Pour une **femme enceinte symptomatique de retour d'une zone de circulation du virus du zika**, les modalités de diagnostics sont celles de tout cas suspect importé.



Je vous rappelle que tout **cas confirmé** de dengue, chikungunya ou zika importé ou autochtone, doit être déclaré à l'ARS. Les fiches de déclaration obligatoire sont disponibles sur le site internet de l'InVS ou à partir des liens suivants : [chikungunya](#) ; [dengue](#) ; [zika](#).

En cas de **cas autochtone confirmé** de dengue, chikungunya ou zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées et les professionnels de la zone impactée en seront informés.

Des informations complémentaires (zones de circulation de ces virus dans le monde...) et documents téléchargeables (fiche de signalement...) sont disponibles sur le [site Internet de l'ARS Paca](#).

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, je vous prie d'agréer, chère Consoeur, cher Confrère, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé
et par délégation
le directeur par intérim de santé publique et environnement



Docteur Manuel MUNOZ-RIVERO